

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2022

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 03/06/2022 au 03/08/2022

Début de séance : 14h14

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Présents : 51  
Procurations : 18  
Votants : 69

### **DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/112 : CONVENTION CADRE FILLE POUR LA RÉORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention-fille ci-annexée telle qu'énoncée dans la convention cadre financière pour la réorganisation de l'exercice de la compétence « eau potable » entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, le Syndicat Mixte Crussol pays de Vernoux et le SYDEO (ex SMOP) ;
- Approuve le résultat de clôture au 31/12/2021 ainsi que la répartition financière et les modalités de reversements au SMCPV et à SYDEO sur l'exercice 2022 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à conclure avec ces deux Syndicats et tout document s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION n°2022-06-21/113 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2022 "TRAVAILLER AUTREMENT" POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS EN CENTRE ARDÈCHE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve le lancement de l'appel à projets 2022 « Travailler autrement » qui vise à soutenir la création ou le développement de nouveaux espaces de travail partagés ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/114 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À « EI LE SALON » / SAINT JULIEN-EN-SAINT-ALBAN**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Alloue une subvention de 4 494,00 euros à l'EI « Le Salon » située à Saint-Julien-en-Saint-Alban, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée et tout document se rapportant à cette affaire.

### **DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/115 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Décide** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération et du CIAS Privas Centre Ardèche et d'instituer une Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail commun ;

- **Fixe** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du Comité Social Territorial ;
- **Fixe** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail ;
- **Approuve** l'application du principe du paritarisme numérique, au sein des deux instances, en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du CIAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **Précise** que l'avis des représentants de la collectivité et du CIAS sera recueilli pour toutes les questions sur lesquelles le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail seront amenés à se prononcer ;
- **Précise** que compte tenu du nombre de représentants du personnel titulaires fixé, les listes de candidats déposées par les organisations syndicales, lors des prochaines élections, devront comporter un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein du comité social territorial commun, conformément au tableau joint en annexe ;
- **Mandate** le Président pour organiser les élections professionnelles afférentes à la présente décision et signer tous les documents relatifs à cette délibération ;

14h41 : Arrivée de Sébastien VERNET

Présents : 52

Procurations : 19

Votants : 70

#### **DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/116 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Décide de** supprimer un poste à temps complet de technicien territorial sur le budget principal à compter du 22 février 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint administratif sur le budget principal à compter du 22 février 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'ingénieur sur le budget principal à compter du 19 avril 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'ingénieur principal sur le budget principal à compter du 19 avril 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet de technicien sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe sur le budget annexe « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique sur le budget annexe « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique sur le budget annexe « transport » à compter du 16 août 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le budget annexe « transport » à compter du 16 août 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet de technicien territorial sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- **Décide de** supprimer un poste à temps complet d'ingénieur principal sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint technique sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

- **Décide de** créer un poste à temps complet d'adjoint administratif sur le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- **Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux budgets de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Gilbert MOULIN devant quitter la réunion du Conseil communautaire avant la fin, l'ordre de passage des délibérations est modifié. Ainsi, les délibérations portées par Gilbert MOULIN 2022-06-01/123 et 124 succèdent à la délibération 2000-06-01/116.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/123 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-02-03 INTITULÉ "AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT / COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE" ET AUTORISATION À LE SIGNER**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** le classement des offres, annexé à la présente délibération, du marché intitulé « amélioration du réseau d'assainissement sur la commune de la Voulte-sur-Rhône » ;
- **Attribue** le marché public intitulé "Amélioration du réseau d'assainissement sur la commune de la Voulte-sur-Rhône" à l'entreprise MONTAGUT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché avec l'entreprise MONTAGUT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 21532 du budget annexe assainissement collectif de l'année 2022.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/124 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS D'AUTOSURVEILLANCE SUR DES DÉVERSOIRS D'ORAGE / PÉRIMÈTRE OUVÈZE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une aide de 50 % pour une dépense estimée à 10 472 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/117 : PRÉCISION ET ADAPTATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT INTERCOMMUNALE CONCERNANT L'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** l'extension du règlement administratif et financier d'attribution des aides aux travaux de rénovation de l'OPAH Intercommunale aux propriétaires des communes rurales dans la limite d'1/3 de l'enveloppe consacrée annuellement à ce volet et dans le respect des critères de priorisation des dossiers ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/118 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-10-21/142 "DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX D'INFORMATION DE**

**L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE SUR LES COMMUNES DE PRIVAS ET LA VOULTE-SUR-RHÔNE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 1 abstention :**

- Approuve la modification de la délibération n°2020-10-21/142 ;
- Arrête le plan de financement prévisionnel pour cette opération ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches utiles pour le financement de cette opération en vue de l'obtention de subventions de l'État au titre de la DETR, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région et du Département de l'Ardèche.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/119 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ "MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (PHASE 1) ET AUTRES MISSIONS D'ÉTUDES POUR LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LA VALLÉE DE L'OUVÈZE"**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 1 abstention :**

- **Autorise** le Président à signer le marché public intitulé « Mission de maîtrise d'œuvre (phase 1) et autres missions d'études pour la création d'aménagements cyclables dans la vallée de l'Ouvèze » avec l'attributaire suivant : NALDEO SAS
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2031 du budget principal de l'année 2022.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/120 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "CAPCA : HAUT NIVEAU"**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 50 pour, 16 contre et 4 abstentions :**

- **Approuve** les modifications apportées au dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau.
- **Autorise** le Président à signer les conventions de soutien afférentes à ces décisions

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/121 : APPEL À PROJETS "SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES"**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Abroge l'actuel appel à projets pour les manifestations culturelles, sportives et touristiques ;
- Approuve le règlement de l'appel à projets pour le soutien aux manifestations culturelles ;
- Approuve la création d'un comité d'échange chargé d'émettre un avis sur l'attribution des aides aux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets ci-dessus mentionné ;
- Fixe la composition dudit comité d'échange à 7 membres désignés parmi les conseillers communautaires ;
- Fixe la date limite de dépôt des demandes de soutien au 1<sup>er</sup> septembre pour l'année en cours.

**DÉLIBÉRATION n°2022-06-01/122 : APPEL À PROJETS "SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES"**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve le règlement de l'appel à projets pour le soutien aux manifestations sportives ;
- Approuve la création d'un comité d'échange, chargé d'émettre un avis sur l'attribution des aides aux projets déposés dans le cadre de l'appel à projets ci-dessus mentionné ;
- Fixe la composition dudit comité d'échange à 7 membres désignés parmi les conseillers communautaires.

Fin de séance : 16h14